

*free*

# DOSSIER D'INFORMATION

---

## MAIRIE

---



*free*  
mobile

**OPÉRATEUR :** Free Mobile  
**CODE SITE :** 83131\_009\_01  
**ADRESSE DU SITE :** lieu dit Les Costes  
**COMMUNE :** 83210 Solliès Toucas  
**DATE :** 16/06/2022

## RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

**OPÉRATEUR :** FREE MOBILE  
**COMMUNE :** Solliès Toucas  
**NOM DU SITE :** 83131\_009\_01 les costes  
**CODE SITE :** 83131\_009\_01  
**ADRESSE :** lieu dit Les Costes - 83210 Solliès Toucas  
**TYPE DE SUPPORT :** Mât  
**PROJET DE :** Nouvelle antenne relais  
**COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :** X = 899889.52, Y = 1808067.1  
Longitude : 6.021783, Latitude : 43.21185

## CONTACT FREE MOBILE

**NOM :** Stéphane BARRY  
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales  
**E-MAIL :** sbarry@free-mobile.fr  
**ADRESSE :** Free Mobile  
16 rue de la Ville l'Évêque  
75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	4
3. Calendrier indicatif du projet .....	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	7
5. Plan de situation à l'échelle .....	8
6. Plan de cadastre .....	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	10
8. Déclaration ANFR .....	13
9. Plans du projet .....	14
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	21
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	21
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	22
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	23



252169025880000160414

## 1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## 2. Descriptif détaillé du projet et des installations

### Descriptif du projet

Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile composé :

- 1 mât d'une hauteur de 9m support de 2 antennes radio et d'une parabole. Le support ainsi que les équipements fixés dessus seront peints en vert (RAL 6003) pour une meilleure intégration des lieux environnant.
- Au sol, une zone technique sera créée au pied du mât. l'ensemble des coffrets seront installés dans une cage métallique (dimension : 4.05 x 0.80 x 1.60m)
- Afin de faciliter et rendre accessible le site, mise en place d'un escalier en bois depuis la voie jusqu'aux équipement, avec garde-corps bois.

### Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 2	À modifier : 0
Type			
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuths (S1/S2/S3)		40° 130°	

## Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
40°	<b>4G</b> 700 MHz			5.5 m				31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz			5.5 m				31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz			5.5 m				29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz			5.5 m				33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz			5.5 m				30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz			5.5 m				33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz			5.5 m				33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz			5.5 m				47.6	45.4	6° (4)
130°	<b>4G</b> 700 MHz			5.5 m				31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz			5.5 m				31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz			5.5 m				29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz			5.5 m				33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz			5.5 m				30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz			5.5 m				33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz			5.5 m				33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz			5.5 m				47.6	45.4	6° (4)

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

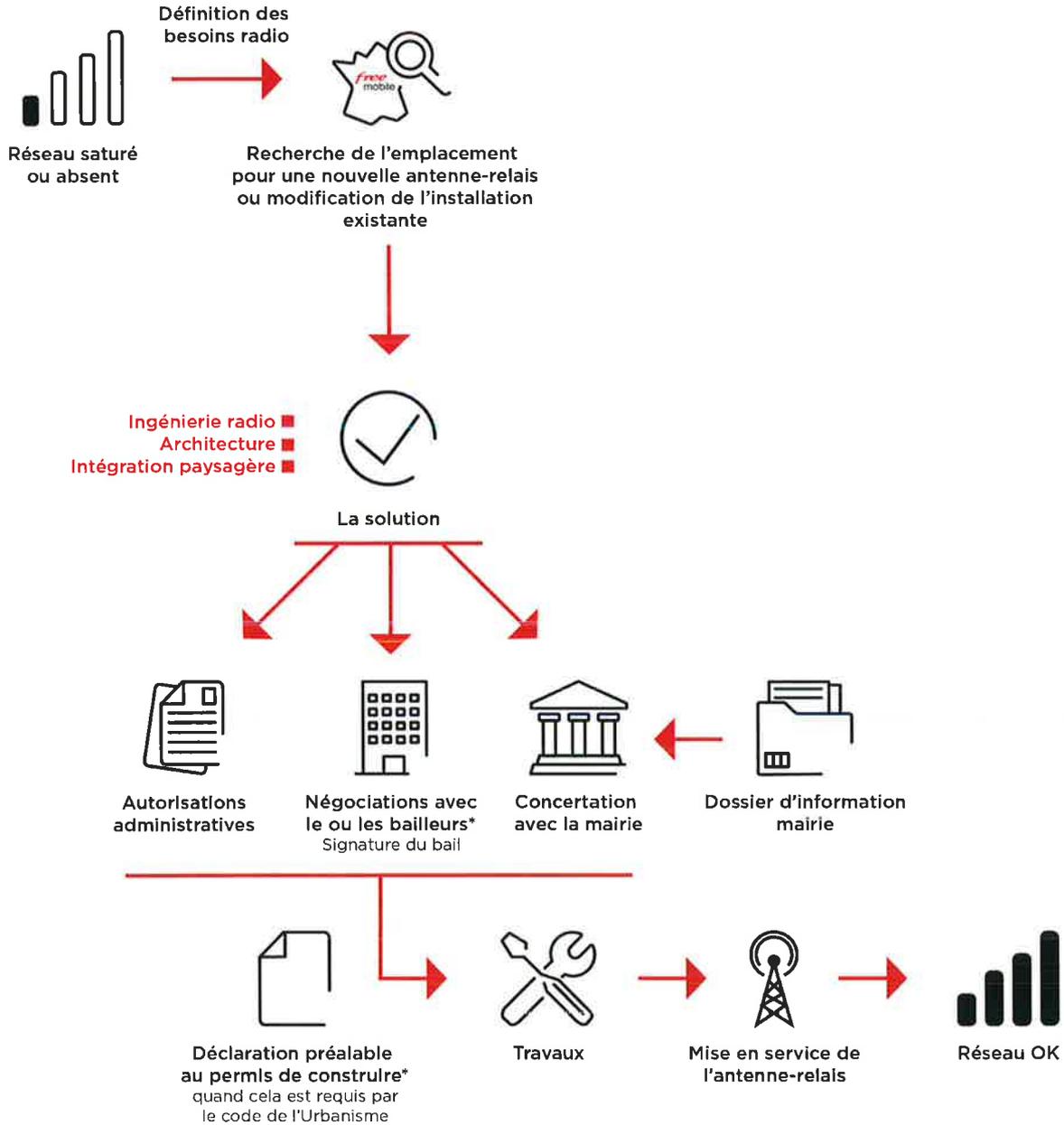
Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à



l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire

### **3. Calendrier indicatif du projet**

Remise du dossier d'Information (TO)	Juin 2022
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Juillet 2022
Début des travaux (prévisionnel)	Novembre 2022
Mise en service (prévisionnel)	Avril 2023

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

### **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

#### **Adresse**

lieu dit Les Costes  
83210 Solliès Toucas

#### **Coordonnées**

##### **Lambert II étendu**

X = 899889.52  
Y = 1808067.1

##### **WGS 84**

Longitude : 6.021783  
Latitude : 43.21185



## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation

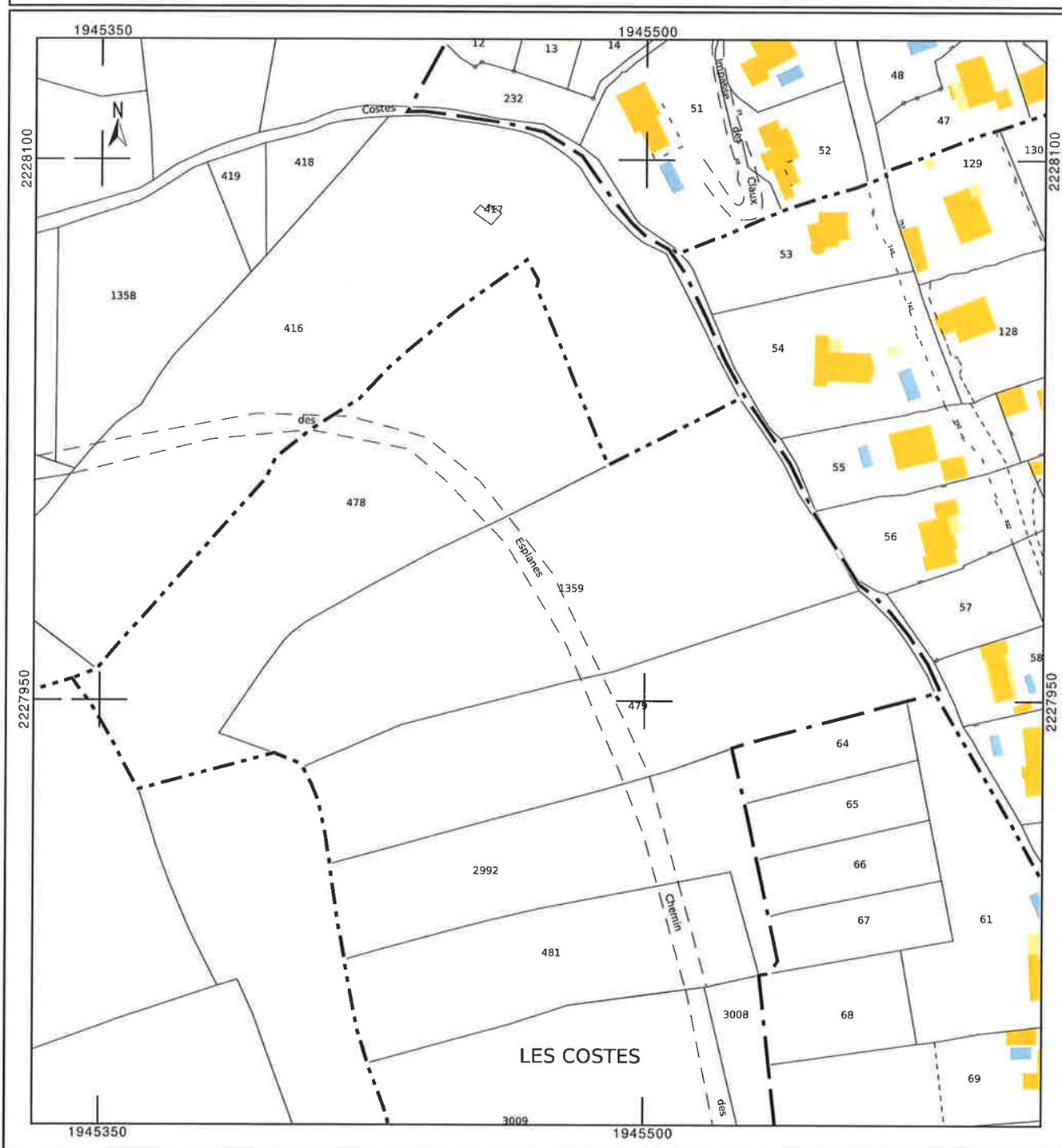


**Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné**

sans objet

## 6. Plan de cadastre

Département : VAR	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : TOULON 171 Avenue de Vert Coteau CS 20127 83071 83071 TOULON CEDEX tél. 04 94 03 95 01 -fax cdfif.toulon@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : SOLLIES-TOUCAS		Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr
Section : B Feuille : 000 B 02		
Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1500		
Date d'édition : 18/03/2022 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



252169205860000160714

## 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

### Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



252169025800000160814

Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



## 8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui  non

\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui  non

\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui  non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui  non



252169025860007160914

## 9. Plans du projet

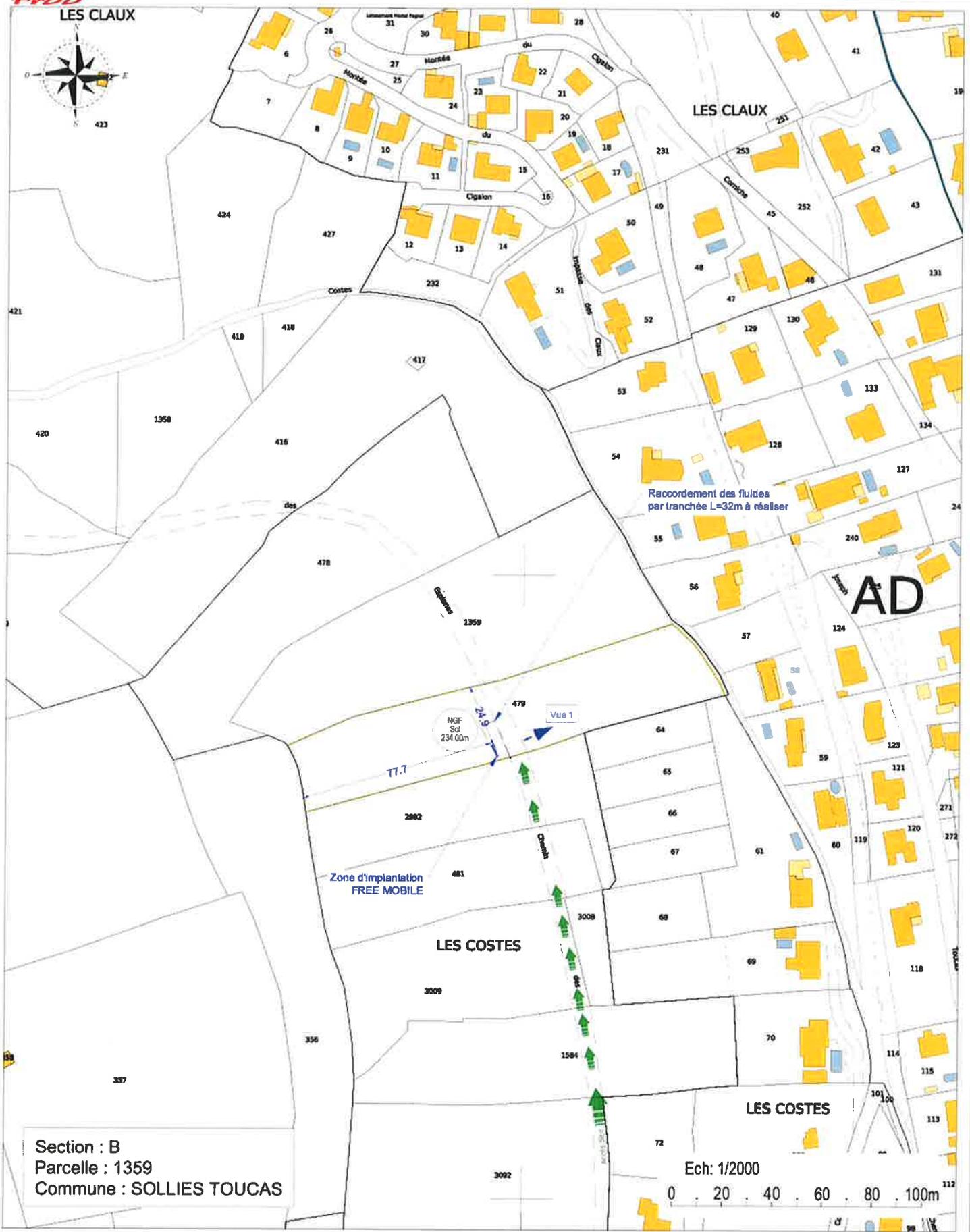
NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLAN DE SITUATION	OK
03	PLAN DE MASSE EXISTANT	OK
04	PLAN DE MASSE PROJET	OK
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
06	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK
07	TABLEAU ANTENNAIRES	OK

### GRILLE D'EVOLUTION

INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	24/05/2022	L.SEJNERA	Emission Originale	Free mobile

### LES COSTES

<b>free mobile</b>	Lieu dit les costes, chemin des Esplanes	ID : 83131_009_01
	83210 SOLLIES TOUCAS	Dessin : SEJNERA.L
N° FOLIO : 1	<b>NOMENCLATURE</b>	Date : 24/05/2022
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA FICHER : 83131_009_01_LES_COSTES_Plans_IndA.dwg	ECH : 1/--



Section : B  
 Parcelle : 1359  
 Commune : SOLLIES TOUCAS

**LES COSTES**

Lieu dit les costes, chemin des Esplanes  
 83210 SOLLIES TOUCAS

ID : 83131\_009\_01  
 Dessin : SEJNERA.L  
 Date : 24/05/2022  
 ECH : 1/2000



N° FOLIO : 2

**PLAN DE SITUATION**

DOSSIER: DIM | INDICE :IndA | FICHER : 83131\_009\_01\_LES\_COSTES\_Plans\_IndA.dwg

25216902586000161014

# 479

Aménagement et terrassement pour un accès au site par escalier bois à réaliser

Raccordement des fluides par tranchée L=32m à réaliser

Vue 1

Coffret électrique à installer

Poteau électrique existant

Zone d'implantation FREE MOBILE

NDF  
Sol  
234,00m

Section : B  
Parcelle : 1359  
Commune : SOLLIES TOUCAS

Ech: 1/125

0 2,5 5m

## LES COSTES

Lieu dit les costes, chemin des Esplanes

ID : 83131\_009\_01

**free** mobile

83210 SOLLIES TOUCAS

Dessin : SEJNERA.L

N° FOLIO : 3

### PLAN DE MASSE EXISTANT

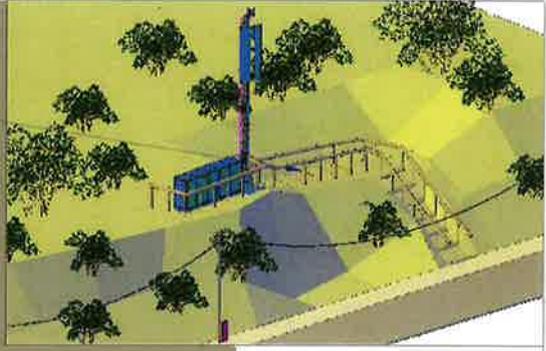
Date : 24/05/2022

DOSSIER: DIM    INDICE :IndA    FICHER : 83131\_009\_01\_LES\_COSTES\_Plans\_IndA.dwg

ECH : 1/125



Aménagement et terrassement pour un accès au site par escalier bois à réaliser



S1: Antenne FREE-MOBILE 4G-5G  
 Ref: AEQE-I-PAA multi-bandes, Az 40°  
 HBA: 5.50m/sol - 239.50m NGF  
 HMA: 6.86m/sol - 240.86m NGF  
 HSA: 8.22m/sol - 242.22m NGF  
 sur mât de 9.0m Ø0.139m avec échelle sôll pivotloc à installer

Parabole Iliad prév. Ø400mm sur pylône.  
 HMA: 8.70m/sol - 242.70m NGF

Plot béton enterré  
 Dimensions prév: 1.2 x 1.2 x 1m

S2: Antenne FREE-MOBILE 4G-5G  
 Ref: AEQE-I-PAA multi-bandes, Az 130°  
 HBA: 5.50m/sol - 239.50m NGF  
 HMA: 6.86m/sol - 240.86m NGF  
 HSA: 8.22m/sol - 242.22m NGF  
 sur mât de 9.0m Ø0.139m avec échelle sôll pivotloc à installer

NGF Sol 234.05m

Garde-corps bois Ht: 1.10m à installer

Modules RRH dans cage métallique à installer

Coffret électrique à installer

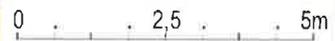
Poteau électrique existant

Zone technique FREE-MOBILE dans cages métallique DIM: 4.05 x 0.80 x 1.60m à installer

Le support, les aériens ainsi que les cages métalliques seront peints en RAL 6003 finition mate

Surfaces projetées au sol des équipements FREE-MOBILE est de 5m²

Ech: 1/125



### LES COSTES



Lieu dit les costes, chemin des Esplanes

ID : 83131\_009\_01

83210 SOLLIES TOUCAS

Dessin : SEJNERAL

N° FOLIO : 4

### PLAN DE MASSE PROJET

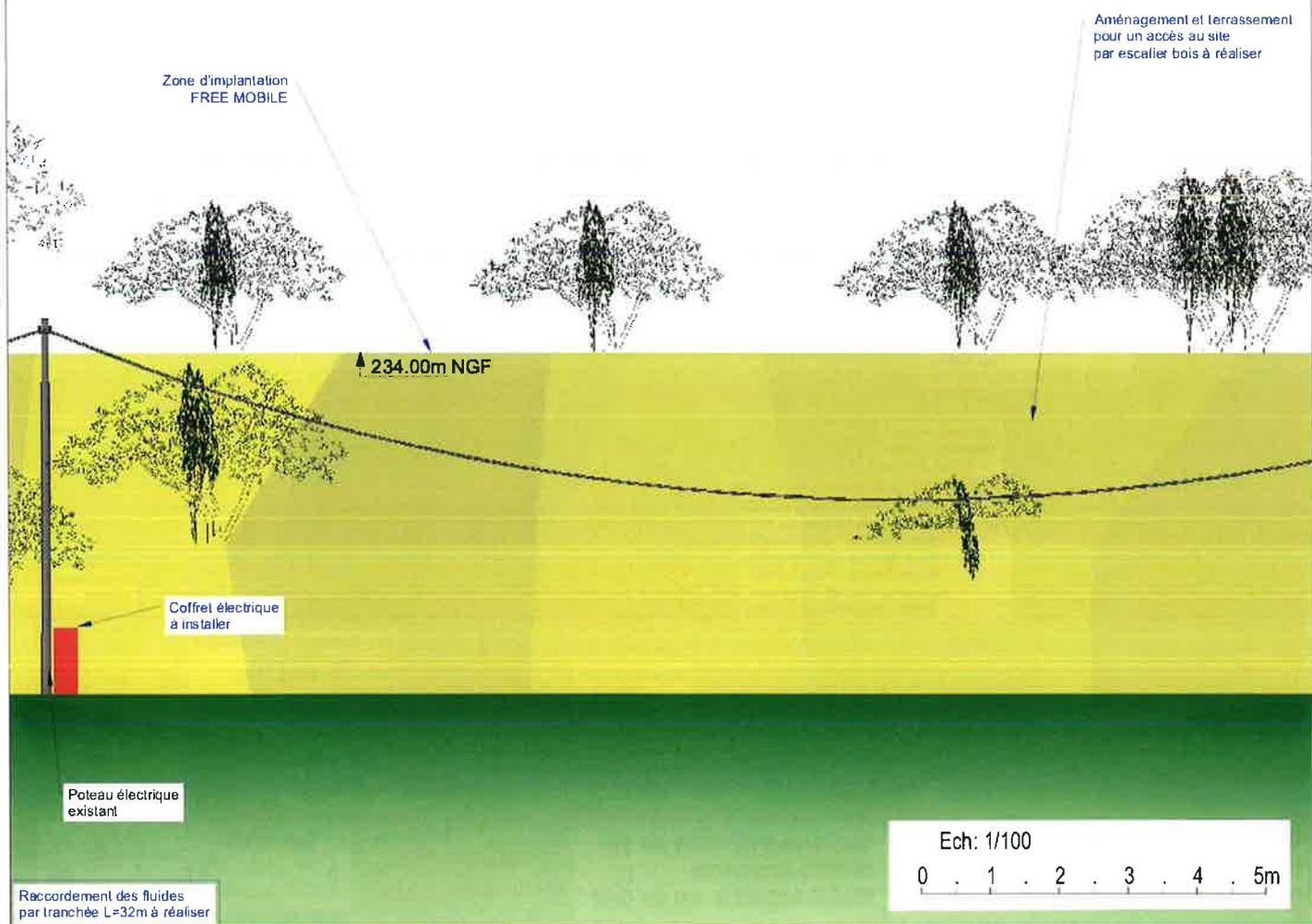
Date : 24/05/2022

DOSSIER: DIM INDICE : IndA FICHER : 83131\_009\_01\_LES\_COSTES\_Plans\_IndA.dwg

ECH : 1/125

252169025800000161114

Vue 1



## LES COSTES

Lieu dit les costes, chemin des Esplanes  
83210 SOLLIES TOUCAS

ID : 83131\_009\_01

Dessin : SEJNERAL

**free** mobile

N° FOLIO : 5

### PLAN D'ELEVATION EXISTANT

Date : 24/05/2022

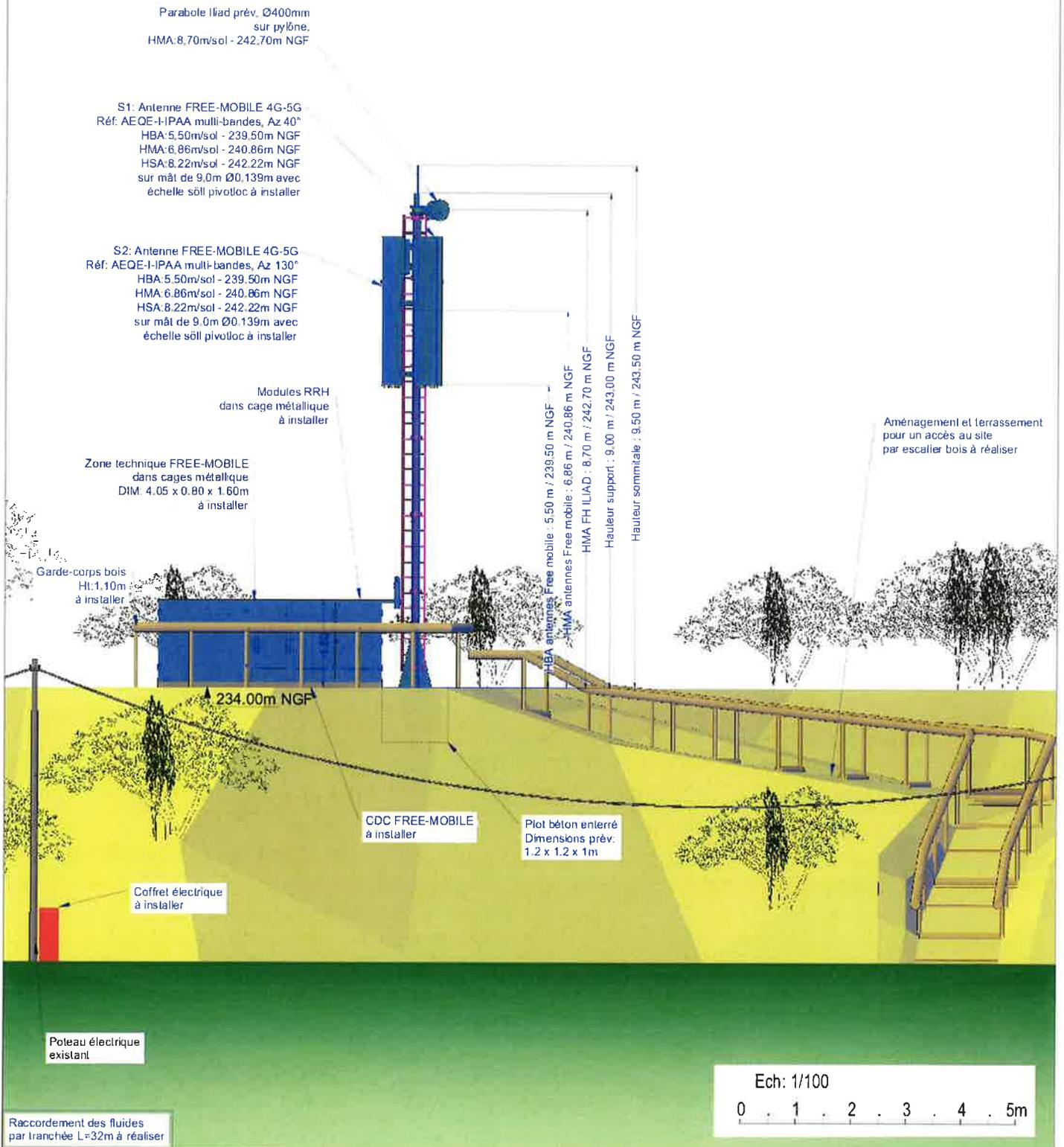
DOSSIER: DIM    INDICE : IndA    FICHER : 83131\_009\_01\_LES\_COSTES\_Plans\_IndA.dwg

ECH : 1/100

Vue 1

Surfaces projetées au sol des équipements FREE-MOBILE est de 5m<sup>2</sup>

Le support, les aériens ainsi que les cages métalliques seront peints en RAL 6003 finition mate



25216902580000161214

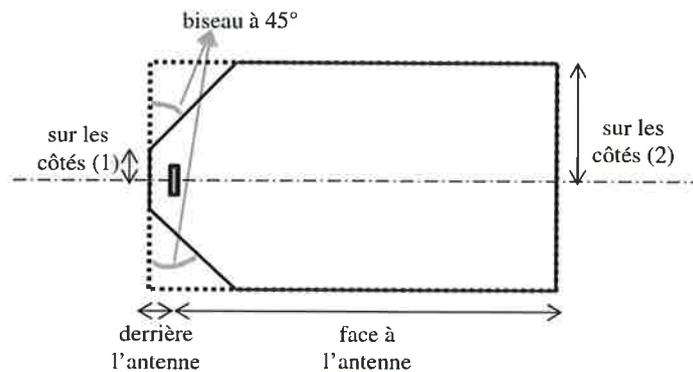
### LES COSTES

<b>free mobile</b>	Lieu dit les costes, chemin des Esplanes		ID : 83131_009_01
	83210 SOLLIES TOUCAS		Dessin : SEJNERAL
N° FOLIO : 6	PLAN D'ELEVATION PROJET		Date : 24/05/2022
DOSSIER: DIM	INDICE : IndA	FICHER : 83131_009_01_LES_COSTES_Plans_IndA.dwg	ECH : 1/100



## 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse

Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a>



## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

### Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *«cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»*

## 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de**

cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)*

	<b>700 MHz</b>	<b>800 MHz</b>	<b>900 MHz</b>	<b>1,8 GHz</b>	<b>2,1 GHz</b>	<b>2,6 GHz</b>	<b>3,5 GHz</b>
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

### **13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



25216902580000161414

